

Cheffe de file de la politique de protection et de valorisation du patrimoine, la Collectivité de Corse ordonne son action autour de plusieurs axes - restauration et valorisation, médiation, éducation - en s'appuyant sur les fortes compétences des acteurs de terrain et sur les collectivités et territoires dépositaires de ces richesses.

Les principaux domaines concernés par son action sont l'architecture, le mobilier et l'immatériel.

La Collectivité de Corse assure la maîtrise d'ouvrage directe des opérations d'entretien, de conservation et de restauration des édifices patrimoniaux protégés au titre des monuments historiques lui appartenant.

En application des dispositions de l'article L. 4424-7 du CGCT, elle « assure un rôle de liaison, de conseil et d'assistance aux collectivités locales en matière culturelle ». Elle les accompagne notamment les porteurs de projets en matière de **conservation-restauration du patrimoine architectural**. Le service conservation-restauration de l'architecture est leur interlocuteur s'agissant des problématiques techniques liées à une opération de conservation ou restauration d'un édifice patrimonial, protégé ou non, des études à la réalisation des travaux.

Le patrimoine architectural protégé au titre des monuments historiques :

La Collectivité de Corse finance et programme les restaurations sur les monuments historiques. Elle est la seule collectivité de niveau régional à le faire sur le territoire national.

En matière de patrimoine protégé, il s'agit de permettre aux propriétaires d'en assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur en réalisant les études nécessaires et en programmant les travaux tenant compte de l'authenticité du monument, de ses dispositions d'origine et de l'utilisation de matériaux et techniques appropriées.

Le patrimoine architectural non protégé :

Comme pour le patrimoine protégé, il s'agit de permettre aux propriétaires d'en assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur. La DRAC exerçant de manière exclusive le contrôle scientifique sur les MH, le patrimoine non protégé est hors de son champ de compétence. Si l'opération fait l'objet d'un financement au titre du patrimoine, la Collectivité de Corse exerce au-delà de l'assistance technique un contrôle scientifique sur le patrimoine non protégé, qu'il s'agisse de patrimoine monumental ou vernaculaire.

Formes et modalités d'intervention

Avis sur l'opportunité du projet en lien avec le service aide au patrimoine,
Accompagnement lors de la définition des études de diagnostic architectural et des missions de maîtrise d'oeuvre, sous forme de transmissions d'éléments à intégrer dans un cahier des charges et des compétences dont doivent faire état les prestataires,
Accompagnement lors de la réalisation des travaux et contrôle de leur conformité par rapport au projet initial,
Pilotage d'opérations en maîtrise d'ouvrage directe.

Délai d'intervention

Le délai de réalisation de l'intervention est défini conjointement avec le service aides au patrimoine et le service conservation restauration



Référent



Direction du Patrimoine
Direction Adjointe Action Patrimoniale
Service conservation restauration
de l'architecture

Architecte du patrimoine, chef du service :
Sébastien Celeri
patrimoni@isula.corsica

Bénéficiaires

Collectivités territoriales, établissements publics, associations, privés (uniquement concernant le patrimoine protégé au titre des MH)

Exemples

Patrimoine non protégé

Moltifau : *Pagliaghji et des murs de clôture du lieu-dit « u Staccone »*
Tarranu : *Chapelles de Bonicardu et Ortia*
Lugu di Nazza : *Eglise San Quilicu*
Parata : *Eglise San Gavinu*

Patrimoine protégé

Barrettali : *Eglise Saint Pantaleon*
Castifau : *Ancien couvent de Caccia*
Valle di Rustinu : *Eglise Santa Maria di Roscamone*
Ersa : *Ancienne église Sant'Andria*

Opérations en maîtrise d'ouvrage directe

Aiacciu : *Cathédrale Santa Maria Assunta*
Corti : *Citadelle*
Tours littorales de Miomu, Albu, Nonza, Fautea, Santa Maria Chjapella, Capu di Muru, Capu Neru, Erbalonga, Negru, Capitellu.